



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Parks Canada Agency
P.O. Box 220
Mckay Compound, Stores Building
6300 Highway 93S
Radium, BC V0A 1M0**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same

Ce document est par la présente revise; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
Lake Louise, Yoho, Kootenay Field Unit
P.O. Box 220
Radium, BC V0A 1M0

Title-Sujet Aménagement d'une nouvelle exposition d'interprétation à l'aire de fréquentation diurne Dolly Varden – Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay		Date 16 mars, 2017
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P424-16-0224/B	Amendment No. – No modif. 001	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG N/A		
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – á 02:00 PM on – le 21 mars, 2017	Time Zone Fuseau horaire - (HAR)	
F.O.B. - F.A.B.		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :		
Eloise Meredith		eloise.meredith@pc.gc.ca
Telephone No. - No de téléphone (250) 347-6622	Fax No. – No de FAX: (250) 347-6621	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Unité de gestion de Lake Louise, Yoho et Kootenay, Colombie-Britannique		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature		Date

L'appel d'offers est amendé pour répondre aux questions et modifier les stipulations.

QUESTIONS

Q1 De quelle approbation avez-vous besoin pour les « dessins d'atelier portant le sceau d'un ingénieur » mentionnés au point 23 de l'Énoncé des travaux?

R1 Supprimer le point 23. Les exigences sont énumérées au point 13.

Q2 Quelle doit être l'épaisseur des matériaux de la base sous le ponceau?

R2 Voir les dessins de Canada Culvert.

Q3 Qui approuve la terre végétale?

R3 L'entrepreneur doit fournir la preuve que la terre végétale est exempte de graines et de mauvaises herbes. L'entrepreneur doit fournir une attestation écrite de l'analyse de sol pour garantir que la terre végétale est exempte de graines et de mauvaises herbes.

Q4 Pouvons-nous extraire des matériaux de la carrière Settler's pour ce projet?

R4 Non

Q5 Les matériaux excédentaires peuvent-ils être déposés dans la carrière Settler's?

R5 Non

Q6 Où les pierres de gué sont-elles stockées? Qui doit les déplacer? Combien y en a-t-il? Parcs Canada peut-il nous aider à les déplacer?

R6 Les pierres de gué sont réunies dans une palette entreposée au bloc des services d'entretien McKay. L'entrepreneur doit déplacer les pierres de gué, mais il peut obtenir l'aide de Parcs Canada pour les charger, moyennant un préavis suffisant.

Q7 Quelles sont les spécifications relatives au perré : taille? couleur? forme? tamisage? Faut-il du mortier liquide pour l'installation du perré?

R7

1. Mortier liquide

Les soumissionnaires sont priés de noter que le mortier liquide doit être conforme à la norme CAN/CSA A179-04 et présenter une résistance à la compression de 15 MPa. L'entrepreneur doit soumettre une proposition de mélange à l'approbation de Parcs Canada avant l'installation du mortier liquide.

Les surfaces des roches doivent être nettoyées et mouillées, et les interstices, comblés avec du mortier de ciment. Le mortier doit être bien étayé par des tiges et martelé de manière à avoir une épaisseur minimale de 300 mm. Le mortier doit être formé d'une part de ciment Portland et de trois parts de granulats fins, propres et bien classés, de façon à produire la consistance recherchée.

2. Perré

Voici les dimensions moyennes approximatives du perré :

15 %	120 mm
50 %	260 mm
85 %	380 mm

Q8 La pile de terre qui se trouve près des toilettes doit-elle être enlevée? La parcelle sous-jacente doit-elle être réensemencée?

R8 Oui, la pile de terre doit être enlevée, et il faut ensuite recouvrir le sol de terre végétale et le réensemencer.

Q9 L'entrepreneur doit-il déplacer les tables de pique-nique et les remettre en place après l'installation des composantes de l'exposition?

R9 Oui.

Q10 Y a-t-il des considérations liées au drainage?

R10 Le drainage a été pris en compte. La construction doit se faire conformément aux dessins.

Q11 Prévoyez-vous des retards attribuables à l'obtention des permis (p. ex. permis d'activité restreinte ou permis d'aménagement)?

R11 Non.

Q12 Où le ponceau est-il entreposé? Y a-t-il des problèmes liés à l'accès au ponceau et à son déplacement (p. ex. manteau neigeux)?

R12 Le ponceau est entreposé à Kootenay Crossing. Il n'y aura aucun problème d'accès.

Q13 Y a-t-il des endroits où nous pourrions déposer les matériaux de déblai?

R13 L'entrepreneur peut empiler les matériaux de déblai n'importe où à l'intérieur du chantier de construction.

Q14 L'aire de fréquentation diurne Dolly Varden sera-t-elle fermée au public pendant les travaux de construction?

R14 Oui.

Q15 Quel sera l'effet de la fonte tardive de la neige sur le calendrier d'exécution?

R15 L'entrepreneur doit établir sa soumission en partant de l'hypothèse qu'il n'y aura plus de neige au début des travaux. Si le manteau neigeux persiste, une ordonnance de modification sera produite pour tenir compte des changements à apporter au calendrier d'exécution.

Q16 Le revêtement d'asphalte peut-il supporter de la machinerie lourde? Qui devra réparer d'éventuels dommages causés à l'asphalte pendant les travaux d'installation? Y a-t-il dans le secteur des carrières de dépôt qui pourraient servir à alléger les charges? Prévoit-on des problèmes liés à la saturation du sol et à la fonte printanière?

R16 L'entrepreneur doit laisser les lieux, y compris le revêtement d'asphalte, dans un état identique ou meilleur qu'à son arrivée. La portance du revêtement d'asphalte est inconnue. En ce moment, il n'y a pas de carrière où il est possible de stocker des matériaux.

Modifier les spécifications

ENLEVER

General Requirements:

23) Contractor to provide Engineered, stamped shop drawings for all overpass backfill material.

AJOUTER

General Requirements:

32) **Mortier liquide**

Les soumissionnaires sont priés de noter que le mortier liquide doit être conforme à la norme CAN/CSA A179-04 et présenter une résistance à la compression de 15 MPa. L'entrepreneur doit soumettre une proposition de mélange à l'approbation de Parcs Canada avant l'installation du mortier liquide.

Les surfaces des roches doivent être nettoyées et mouillées, et les interstices, comblés avec du mortier de ciment. Le mortier doit être bien étayé par des tiges et martelé de manière à avoir une épaisseur minimale de 300 mm. Le mortier doit être formé d'une part de ciment Portland et de trois parts de granulats fins, propres et bien classés, de façon à produire la consistance recherchée.

33) **Perré**

Voici les dimensions moyennes approximatives du perré :

15 %	120 mm
50 %	260 mm
85 %	380 mm

Sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.